

# AVESNES-EN-SAOSNOIS (Sarthe)

## Manoir de Verdigné

### Croisée et demi-croisée

Vers 1581



Edifié aux alentours de 1580<sup>1</sup>, le manoir de Verdigné est profondément marqué par les conflits religieux du dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Si depuis sa cour intérieure on découvre une demeure de plaisance, sa physionomie extérieure, elle, affiche un caractère nettement défensif. Quatre pavillons d'angle se dressent comme les tours d'un château fort. Débordant les façades extérieures, ils sont percés de bouches à feu pour flanquer les ailes qui fermaient autrefois la cour intérieure avant la destruction de son portail, au sud. De larges douves, séparées de l'ensemble par une vaste plate-forme comparable à une fausse-braie, terminent de montrer qu'il s'agit bien d'une place forte. Au-delà de ce programme strictement défensif, Verdigné s'ouvre sur l'extérieur dès lors que l'on s'élève jusqu'aux étages. Là, des croisées de grande surface et des demi-croisées éclairent les pièces. Malgré quelques remaniements, l'édifice conserve nombre de ses éléments d'origine et notamment trois châssis de fenêtre : deux croisées en façade nord du logis et une demi-croisée provenant probablement du pavillon sud-est<sup>2</sup>.

#### 1 - Les deux croisées

Elles sont situées en façade nord de la grande salle du premier étage du logis et sont identiques (fig. E.1), mais ont perdu leurs volets du haut. L'analyse et le relevé sont basés sur la croisée axiale (fig. 1.4).

#### La menuiserie

##### Le bâti dormant

Il est divisé en quatre compartiments et s'adosse à un remplage de pierre. Le croisillon en bois est situé exactement aux deux tiers de la hauteur totale. On notera que, selon une disposition peu habituelle, il est interrompu par le meneau<sup>3</sup>. La traverse basse n'existe plus, mais son profil était identique aux autres éléments et elle s'appuyait dans une feuillure taillée dans l'appui en pierre.

##### Les vantaux vitrés

Les vantaux du bas sont formés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées. Ils sont par ailleurs renforcés par un soubassement composé d'une traverse intermédiaire et d'un panneau (fig. 2.1 et 2.5). L'importance des vantaux et l'absence de montant intermédiaire pour recouper les panneaux des soubassements nuisent à la solidité des structures. Bien qu'ils aient plus de quatre siècles, des vantaux mieux conçus nous parviennent encore sans affaissement notable<sup>4</sup>, ce qui n'est pas le cas ici. De plus, la hauteur de ce soubassement reste modeste par rapport à la partie vitrée qui le surmonte. Sa conception est extrêmement simple. Fait rare, aucune moulure ne vient l'agrémenter à l'intérieur comme à l'extérieur et les arasements des tenons de sa



Fig. E.1. Le Logis. La façade nord (avant restauration)

1 Le cartouche d'une lucarne déposée porte le millésime « 1581 » (fig. E.2).

2 Une première version de cette étude a été réalisée en 2009. Elle ne portait que sur les deux grandes croisées. Cette nouvelle version a permis d'y ajouter une demi-croisée dont plusieurs éléments ont été retrouvés par les propriétaires.

3 On observe également cette disposition sur les croisées plus récentes de l'ancien Hôtel-Dieu à Bayeux (étude n°14001).

4 Voir, entre autres, nos études n°49001 (Angers) et n°53003 (Château-Gontier).

traverse intermédiaire sont réalisés à l'équerre, alors que des arasements en biais seraient plus rationnels (fig. 2.6). La simplicité de ce soubassement montre à nouveau son caractère et son origine fonctionnels<sup>5</sup>. Aux deux faces, les panneaux sont décorés d'une plate-bande composée d'un petit quart de rond à l'intérieur et d'une large bande en plus à l'extérieur (fig. 2.5). L'étanchéité entre le bâti dormant et les vantaux vitrés est réalisée traditionnellement par l'intermédiaire d'une feuillure et d'une contre feuillure (système à recouvrement).

#### Les volets

Ceux du haut ont été éliminés. Ceux du bas sont composés d'un bâti séparé par une traverse intermédiaire. Les éléments sont assemblés à tenons et mortaises non traversées. Les moulures (un élégi séparé d'un quart-de-rond par un filet) qui ornent seulement le parement extérieur sont raccordées au ciseau pour conserver aux assemblages toute leur solidité (fig. 2.4). Les panneaux d'un seul tenant sont décorés à l'extérieur d'une plate-bande identique aux vantaux vitrés et sont arasés au nu intérieur du bâti. Ils sont débités sur quartier dans un chêne de qualité.

## La serrurerie

#### Les organes de rotation

La rotation des volets et des vantaux vitrés est assurée par des fiches à broche rivée à cinq nœuds formés sur deux ailes (fig. 3.3). Leur hauteur varie notablement d'une fiche à l'autre. Leur forme est caractéristique de la région (Maine et Anjou) et de l'époque.

#### Les organes de fermeture

Les quatre vantaux vitrés ferment par des targettes encoisonnées (le pêne coulisse sous la platine) dont leur platine est découpée plus ou moins en forme de table à oreilles, leur axe vertical se terminant en palmette (fig. 3.1 et 3.5). Elles sont reperçées, gravées et estampées pour composer des entrelacs. Les palmettes sont légèrement repoussées pour leur donner plus de relief. On peut observer sur les deux croisées subsistantes des différences de facture notables. Le plus insolite est la persistance de la tradition médiévale de mettre en valeur les ajours par une couleur vive. Si la couleur demeure traditionnellement le rouge cerise, le matériau de support est plus étonnant puisqu'il ne s'agit pas de tissu, mais de papier. Mathurin Jousse<sup>6</sup> rappelle toutefois en 1627 que la technique est toujours vivante et que lorsqu'on « *vuide quelquesfois des feuillages, chiffres, ou autre ornement : on met par le dessous quelque couleur de peinture, ou autre chose, qui donne de l'esclat davantage à l'ouvrage : comme il faut faire à tous ouvrages vuidez à jour* ».

Les volets fermaient, quant à eux, par des loquets dont seuls les mentonnets subsistent. Le propriétaire de l'édifice nous a toutefois confié pour cette étude un loquet réemployé sur une pièce de bois dont les caractéristiques laissent supposer qu'il provient du manoir (fig. 3.2). Sa forme extérieure et son bouton sont différents, mais ses motifs ajourés sont les mêmes. La clenche est longue avec un bouton renvoyé à l'extérieur de la platine et guidée par une garde de maintien à ressort. La tête de ce bouton n'est pas torsadée.

#### Les organes de fixation

Le bâti dormant est maintenu par deux types de fixation : dans l'embrasure intérieure par des pattes (fig. 3.6) et sur le remplage par deux boulons. Leur tête est mise en valeur par deux rosaces superposées (fig. 3.7). Le filetage de leur écrou est formé dans une agrafe scellée dans le meneau et le croisillon en pierre (fig. 3.4).

## La vitrerie

La vitrerie n'a pas été conservée. Il s'agissait de panneaux de vitres dont seules les traces de vergettes subsistent (cinq en bas / deux en haut). On notera les dimensions importantes et inhabituelles de ceux du bas (environ 1 150 mm, soit 3,5 pieds).

## 2 - La demi-croisée

Les vestiges étaient déposés, mais ils pourraient provenir de la fenêtre en façade est du pavillon sud-est (fig. 5.1)<sup>7</sup>. Celle-ci est couronnée d'un arc en plein cintre qui se transforme par une belle arrière-vousure en un arc surbaissé (arrière-vousure dite de Marseille). La disposition est suffisamment rare à cette époque pour être notée. Traditionnellement, ces fenêtres étaient plutôt couvertes par un arrière-linteau droit. Les châssis étaient ainsi plus simples à fabriquer et plus solides<sup>8</sup>. L'appui en pierre de la fenêtre ne possède pas de feuillure pour recevoir le bâti dormant qui était simplement plaqué contre l'allège. Son étanchéité devait donc être particulièrement médiocre.

## La menuiserie

#### Le bâti dormant

Il est constitué d'un cadre couronné par une traverse cintrée et divisé par une traverse intermédiaire moulurée sur chaque face de deux élégis. Les montants du bâti sont particulièrement larges (108 et 113 mm) et dépassaient les tableaux de la fenêtre d'environ 40 mm (largeur du cochonnet). Par contre, la traverse haute cintrée avait tout au plus la hauteur de la feuillure en pierre (75 mm).

#### Les vantaux vitrés

Le vantail du haut est composé d'un cadre assemblé à tenons et mortaises non traversées. Il est couronné d'une traverse en plein cintre d'un seul tenant. Son fil du bois, tranché au droit des assemblages, la rend particulièrement fragile. Sa faible hauteur (63 mm) n'améliore pas la situation. Le vantail est installé de façon classique à recouvrement sur le bâti dormant. Il présente toutefois la particularité d'avoir deux feuillures qui lui permettent de s'encaster un peu plus dans le bâti dormant (fig. 5.3 et plan n°12).

Le vantail du bas, dont seul le montant du côté des fiches est conservé, était lui aussi assemblé à tenons et mortaises non traversées. Son installation à recouvrement est différente du premier puisqu'il ne présente qu'une simple feuillure (plan n°12). Ses dimensions après

5 Sur le rôle du soubassement à panneaux, voir notre typologie et le châssis étudié à Pringé (étude n°72001).

6 M. Jousse, *La Fidelle Ouverture de l'Art de Serrurier*, La Flèche, 1627, p. 103.

7 Ses dimensions en largeur concordent, mais sa restitution en hauteur fait descendre sa traverse basse sous le niveau de l'appui (dimensions de la fenêtre entre tableaux 2 274 x 790 mm. Largeur de la feuillure 75 mm).

8 Les châssis non conservés des lucarnes en plein cintre des ailes avaient des bâtis dormants quadrangulaires.

restitution sont également différentes, notamment la largeur de sa partie vitrée (plan n°11). Il ne présente toutefois pas de trace de remaniement au niveau de son ferrage sur le dormant. Il montre une mortaise au tiers inférieur de sa hauteur (fig. 4.2) dont l'analyse permet de dire qu'il s'agit d'une modification tardive, probablement pour installer des grands carreaux. En effet, cette mortaise est peu profonde, d'une grande hauteur, non chevillée et située entre deux vergettes espacées régulièrement. Il est intéressant de noter que ce vantail n'adopte pas la conception des croisées du grand logis avec leurs soubassements à panneau, mais que les vitreries ont des hauteurs identiques (plan n°12 section D-D, environ 1 150 mm).

### Les volets

Le volet du haut est constitué d'un cadre assemblé à tenons et mortaises non traversées, l'ensemble étant séparé par un montant intermédiaire délimitant deux panneaux. Ceux-ci sont mis au molet à l'intérieur et moulurés d'une plate-bande à l'extérieur (quart-de-rond à un carré). A l'intérieur, son bâti est mouluré de chanfreins arrêtés tandis qu'à l'extérieur son décor est plus élaboré. On retrouve les mêmes chanfreins, mais le montant intermédiaire reçoit des quarts-de-rond et deux élégis.

Le volet du bas est de conception générale identique, hormis ses moulures qui varient quelque peu. A l'intérieur, seuls les montants intermédiaires sont moulurés d'un léger chanfrein pour abattre les arêtes. A l'extérieur, le décor est le même, mais s'y ajoutent des élégis sur les traverses.

Comme les deux vantaux vitrés, les deux volets présentent des différences notables de facture et de dimensions difficilement explicables, mais l'ensemble ne paraît pas avoir subi de remaniement.

## La serrurerie

La rotation des vantaux et des volets est assurée par des fiches à cinq nœuds à broche rivée d'une hauteur d'environ 60 mm pour un diamètre de 9 mm (fig. 5.5). Les organes de fermeture sont ici moins élaborés que sur les croisées. Il s'agit en effet de targettes sur platine ovale dont l'axe vertical est reперcé de deux trous pour les vantaux vitrés, et de loquets du même type pour les volets (fig. 5.2). Sur le bâti dormant, on peut encore observer deux pattes à sceller aux extrémités découpées en accolade (fig. 5.6).



Fig. E.2. Millésime « 1581 » gravé sur le cartouche d'une lucarne déposée.

## 3 - Datation

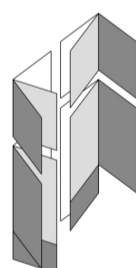
La date de 1581 gravée sur le cartouche d'une lucarne déposée (fig. E.2) est confirmée par les caractéristiques architecturales de l'édifice. La décoration de ses cheminées, ses fenêtres à meneau et croisillon quadrangulaires, la conception de ses croisées de bois et son aspect défensif lié aux conflits religieux en cours sont autant d'éléments qui orientent effectivement sa construction dans le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle.

### Situation



### Typologie croisée

Type 4.MM.P



### Typologie demi-croisée

Type 4.MM.A



### Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice
- Planche n°2 : Croisée
- Planche n°3 : Croisée / serrurerie
- Planche n°4 : Demi-croisée
- Planche n°5 : Demi-croisée
- Planche n°6 : Vantaux de portes
- Plan n°1 : Croisée (élévation intérieure / relevé)
- Plan n°2 : Croisée (élévation extérieure / relevé)
- Plan n°3 : Sections horizontales
- Plan n°4 : Sections verticales
- Plan n°5 : Serrurerie
- Plan n°6 : Croisée (élévation intérieure / restitution)
- Plan n°7 : Croisée (élévation extérieure / restitution)
- Plan n°8 : Croisée (perspective / restitution)
- Plan n°9 : Demi-croisée (élévation intérieure / relevé)
- Plan n°10 : Demi-croisée (élévation extérieure / relevé)
- Plan n°11 : Sections horizontales
- Plan n°12 : Sections verticales
- Plan n°13 : Serrurerie
- Plan n°14 : Demi-croisée (élévations ext. et int. / restitution)

### Restitution des clôtures

#### La croisée (plans n°6 à 8)

En l'absence de vestiges et comme dans toutes nos études, la restitution des panneaux de vitres à losanges n'est qu'indicative. Elle a pour seul but de montrer le fonctionnement de la croisée. En dehors de cet élément, les volets ayant perdu leur loquet, nous les avons restitués d'après le modèle fourni par le propriétaire et dont la localisation primitive n'a pu être identifiée. Cette restitution doit donc être vue avec les réserves qui s'imposent. Par contre, les volets du haut ne posaient aucun problème puisque nous disposions de ceux du bas pour les reproduire.

#### La demi-croisée (plan n°14)

Le châssis étant beaucoup plus altéré, l'exercice était plus difficile. La largeur du bâti dormant a pu être relevée ainsi que la hauteur de son compartiment du bas. Celui du haut a été restitué d'après la hauteur du volet, la hauteur présumée de la traverse inférieure du vantail vitré et quelques centimètres conservés de sa traverse supérieure. Nous avons limité la hauteur de la traverse haute du bâti dormant à la hauteur de la feuillure en pierre. Malgré tout, l'exercice fait descendre de 35 mm la traverse basse du bâti dormant sous le niveau de l'appui en pierre. Ce dernier n'ayant pas de feuillure, la hauteur initiale de la demi-croisée demeure inconnue. Nous n'avons pas restitué sa vitrerie, mais elle ne pouvait qu'être irrégulière, les deux vantaux vitrés ayant des largeurs différentes.